

PLANTATION ET VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES HAIES EN ÎLE-DE-FRANCE

FICHE ACTION
NOVEMBRE 2024



SOMMAIRE

I. QU'EST-CE QU'UNE HAIE ?	P. 4
Définition	
Les types de haies	
II. QUELS SONT LES BÉNÉFICES D'UNE HAIE ?	P. 6
III. HISTORIQUE ET ÉTAT DES LIEUX DU BOCAGE EN ÎLE-DE-FRANCE	P. 8
IV. POLITIQUES PUBLIQUES TRÈS FAVORABLES À LA PLANTATION DE HAIES ET RÉGLEMENTATIONS À RESPECTER	P. 10
V. FOCUS SUR LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET L'ENTRETIEN DES HAIES	P. 12
Processus de transformation en combustible	
Entretien et prélèvement	
Rendement de production	
Gain financier et temps passé	
VI. FOCUS SUR LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	P. 14
Qualité du combustible	
VII. TÉMOIGNAGES ET RETOURS D'ACTEURS DE TERRAIN	P. 20
Témoignage d'un éleveur	
Retours d'expérience d'une collectivité	
VIII. VALORISATIONS ALTERNATIVES DES TAILLES	P. 23
IX. LABELS, CERTIFICATIONS, MÉTHODE EN LIEN AVEC LES HAIES	P. 23
Label Haies	
PEFC arbre hors forêt	
Méthode Haies – Label Bas Carbone	
Bonus « haies »	
X. AUTRES RESSOURCES	P. 25

I. QU'EST-CE QU'UNE HAIE ?

DÉFINITION

Définie dans la Politique Agricole Commune (PAC), une haie correspond à une unité linéaire de végétation ligneuse, implantée à plat, sur talus ou sur creux, avec une présence d'arbustes, et, le cas échéant, une présence d'arbres et/ou d'autres ligneux (ronces, genêts, ajoncs...), d'une largeur inférieure ou égale à 20 mètres. Ce linéaire peut inclure des discontinuités de 5 mètres maximum, pour être comptabilisé comme une haie.



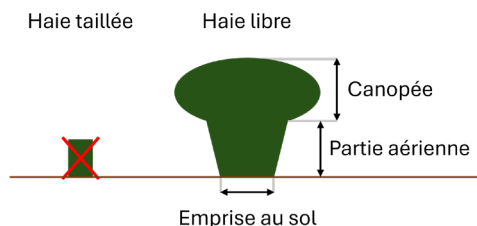
© Patrick Cochard

LES TYPES DE HAIES

Il existe plusieurs formes ou types de haies. Certaines haies sont très taillées, l'emprise est bien contrôlée et contenue. Ce type de haie joue surtout un rôle ornemental et de délimitation.

D'autres haies voient leur développement laissé plus libre, on parle alors de « haies libres », qui sont plus à même de rendre les services écosystémiques et agronomiques attendus (voir partie II), ainsi qu'un rôle de production économique.

La forme de leur section est à l'image d'un « muffin » ou d'un « champignon » c'est-à-dire avec une certaine emprise à la base, et une partie aérienne évasée (pouvant atteindre plus de 10 mètres), en trapèze et une canopée boursoufflée.



Si on envisage une valorisation énergétique optimale, il sera pertinent de choisir le type de haie et le mode de gestion en conséquence.

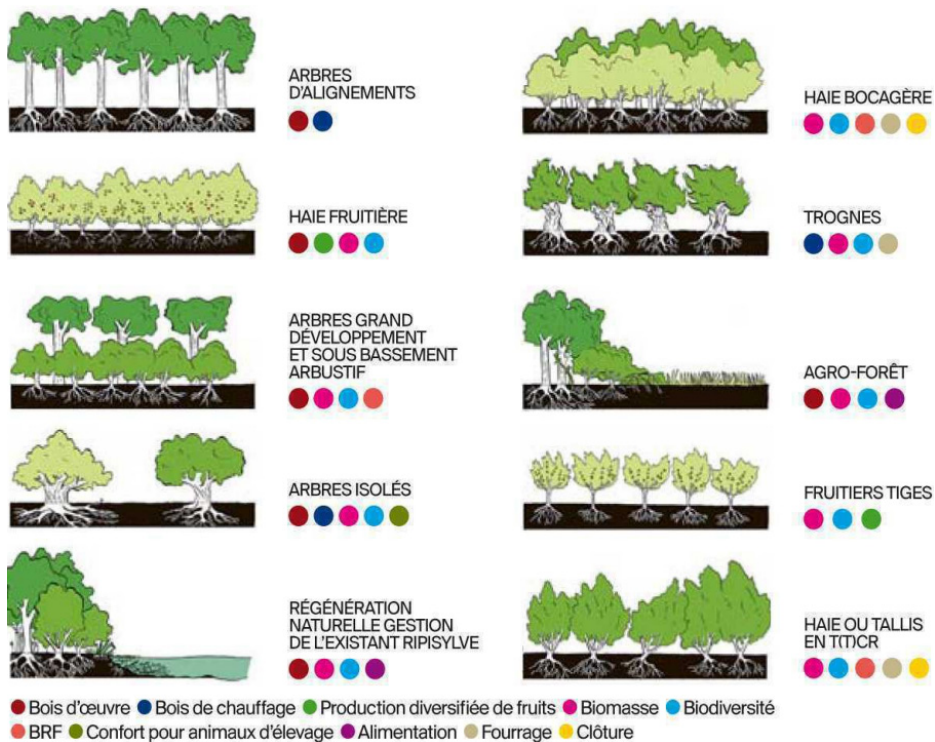


Schéma des types de haies et de leurs productions - Agrofile



Exemple de valorisation matière : piquets pour clôture

II. QUELS SONT LES BÉNÉFICES D'UNE HAIE ?



Biodiversité : zone d'habitation, de reproduction et d'alimentation de nombreuses espèces dont les pollinisateurs, forme un réseau de continuité écologique (trame verte).



Soutien à la production agricole : effet brise vent, amélioration du bien-être animal (zone d'ombre, protection contre les intempéries), barrières naturelles pour l'élevage.



Atténuation et adaptation au changement climatique : tampon des aléas climatiques, stockage du carbone dans les parties aériennes et dans le sol.



Bienfaits pour l'eau, les sols et l'air : limitation de l'érosion des sols, freinage du ruissellement, filtration de l'eau et notamment des produits phytopharmaceutiques (PPP), favorisation de l'infiltration, limite les impacts des inondations, stabilisation et enrichissement des sols, effet anti-dérive des pesticides et protection des riverains ou de cultures biologiques voisines.



Productions ligneuse et non ligneuse : production de bois d'œuvre (si suivi régulier les 10 premières années), bois de chauffage, fabrication de piquets, litière et fourrage pour animaux, production de fruits et miel, etc.



Rôles paysager et esthétique : délimitations et repères parcellaires, patrimoine naturel, activités de pleine nature (randonnée, VTT...).

Il est important de rappeler que seules les haies libres (définies précédemment) bien entretenues, c'est-à-dire avec une largeur (minimum 4 à 6 mètres d'emprise), une hauteur (10 mètres) et une densité suffisante (continuité des feuillages), possèdent pleinement les bénéfices cités, dont la valorisation énergétique.

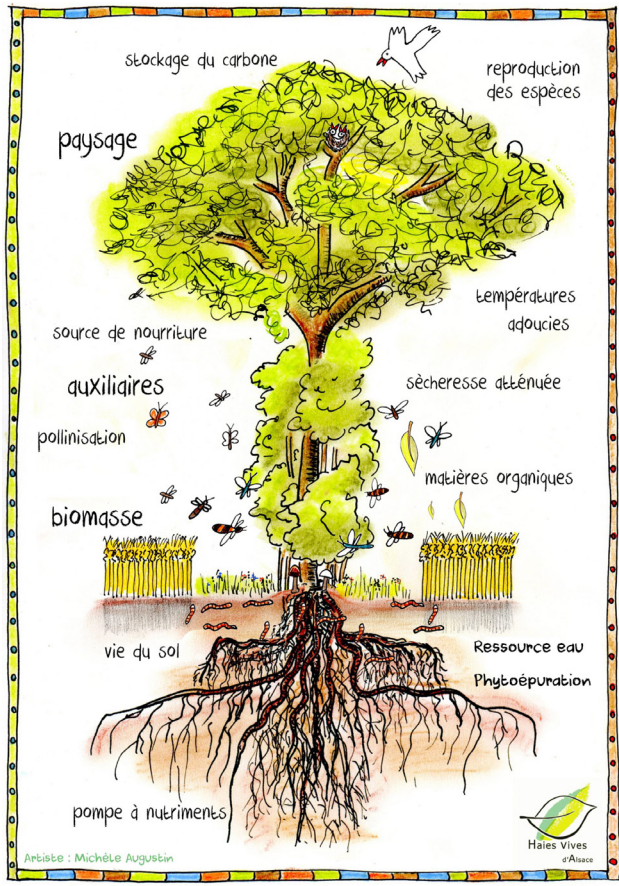


Illustration des bénéfices des haies
(source : Haies vives d'Alsace, Michèle Augustin)

III. HISTORIQUE ET ÉTAT DES LIEUX DU BOCAGE EN ÎLE-DE-FRANCE

Après 1945, la modernisation et l'intensification de l'agriculture se sont traduites par un fort arrachage des haies, près de 70% du linéaire national fût détruit.

A partir de 1975, une prise de conscience s'opère sur leur importance et la nécessité d'en replanter.

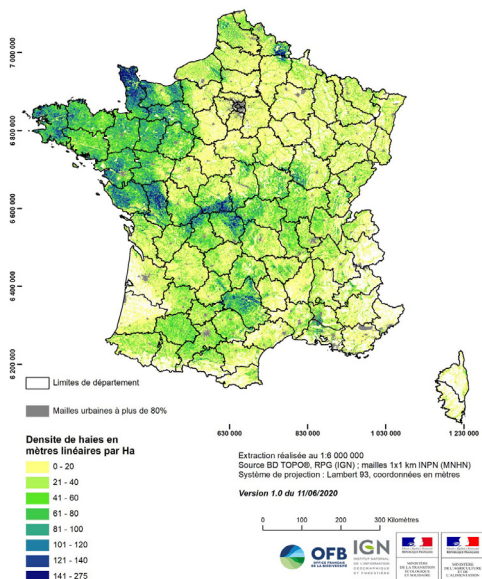
La région Île-de-France n'a jamais été considérée comme « bocagère », les usages des sols s'étant alternés entre boisement et cultures. Néanmoins, haies et alignements d'arbres étaient fréquents.

NB : les haies ne sont pas uniquement détruites par arrachage. Un entretien trop intensif ou une absence de gestion peuvent également provoquer leur dépérissement.

La région francilienne reste peu « bocagère ». En 2017, le linéaire de haies en Île-de-France était de 3 994 km (contre 3 842 km en 2008) avec une faible moyenne de 5 mètres linéaires par hectare (5 m/ha).

En comparaison, la moyenne était de 57 m/ha en Normandie et 103 m/ha dans la Manche à la même date.

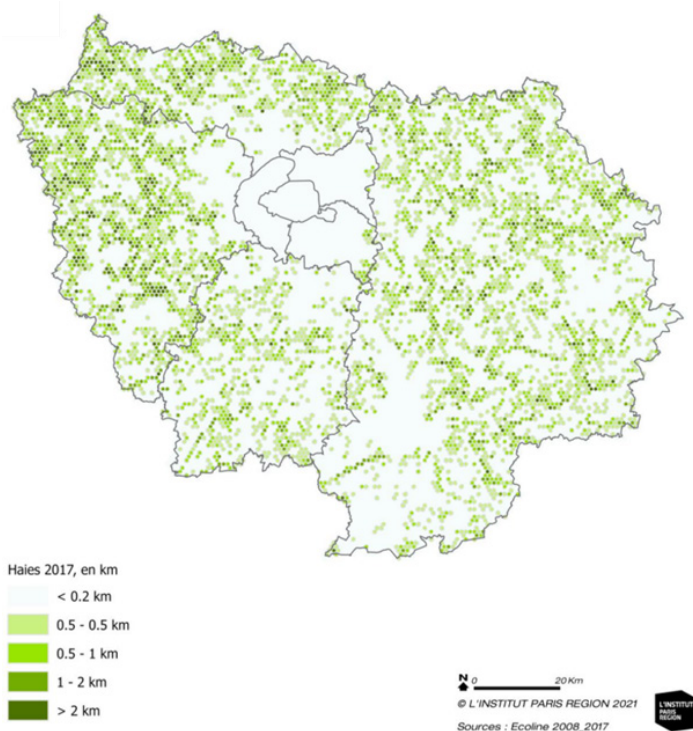
(sources : Panorama de la biodiversité francilienne – ARB et Etat des lieux des haies – ARB)



Carte de densité des haies en France métropolitaine (source : Dispositif national de suivi des bocages IGN/OFB)

NB : Peu de données existent sur les types de haies et leur qualité en Île-de-France, ni sur leur productivité supposée.

Au sein même de l'Île-de-France, de fortes disparités sont présentes. En effet, la forêt et l'étalement urbain réduisent les possibilités d'implanter des haies.



Carte de densité des linéaires de haies en Île-de-France
(source : Institut Paris Region, Nicolas Cornet)

IV. DES POLITIQUES PUBLIQUES TRÈS FAVORABLES À LA PLANTATION DE HAIES

L'implantation des haies peut être bien subventionnée par les pouvoirs publics aux niveaux local, national et européen.

À titre d'exemple, l'ancien programme « **Plantons des haies** » et actuellement, le « **Pacte en faveur de la haie** » sont des dispositifs mis en place par l'Etat pour inciter à l'implantation et à l'entretien des haies. **En Île-de-France, l'objectif est de planter 157 km de haies par an** grâce à la déclinaison régionale de ces dispositifs, composée de deux volets : animation et investissement.

Il existe aussi une Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) pour l'entretien des ligneux, qui est une mesure de la Politique Agricole Commune (PAC) rémunérant l'entretien d'une haie selon un certain nombre de bonnes pratiques, à hauteur de 800 €/km et par an, seulement déclinée sur certains territoires.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter Fibois Île-de-France ou Agro'Île (contacts en dernière page).



UNE PÉRIODE AUTORISÉE POUR L'ENTRETIEN DES HAIES

Le saviez-vous ?

Les travaux d'intervention sur les haies sont interdits du 16 mars au 15 août pour préserver la nidification et la floraison (directive européenne pour la préservation des habitats), au titre de la **norme BCAE 8** (Bonne Condition Agro-Environnementale). Les haies inscrites à la Politique Agricole Commune (PAC) sont protégées par cette même norme BCAE 8 : elles ne peuvent pas faire l'objet d'un arrachage sans mesure compensatoire (replantation à un autre endroit de la ferme).

Il existe un cadre législatif fixant une **obligation légale de débroussaillage (OLD)**, pouvant concerner les haies, ne s'appliquant qu'à certains territoires soumis à un risque d'incendie. Il est important de se renseigner auprès des autorités locales pour en savoir plus.



Tracteur équipé d'un bras lamier

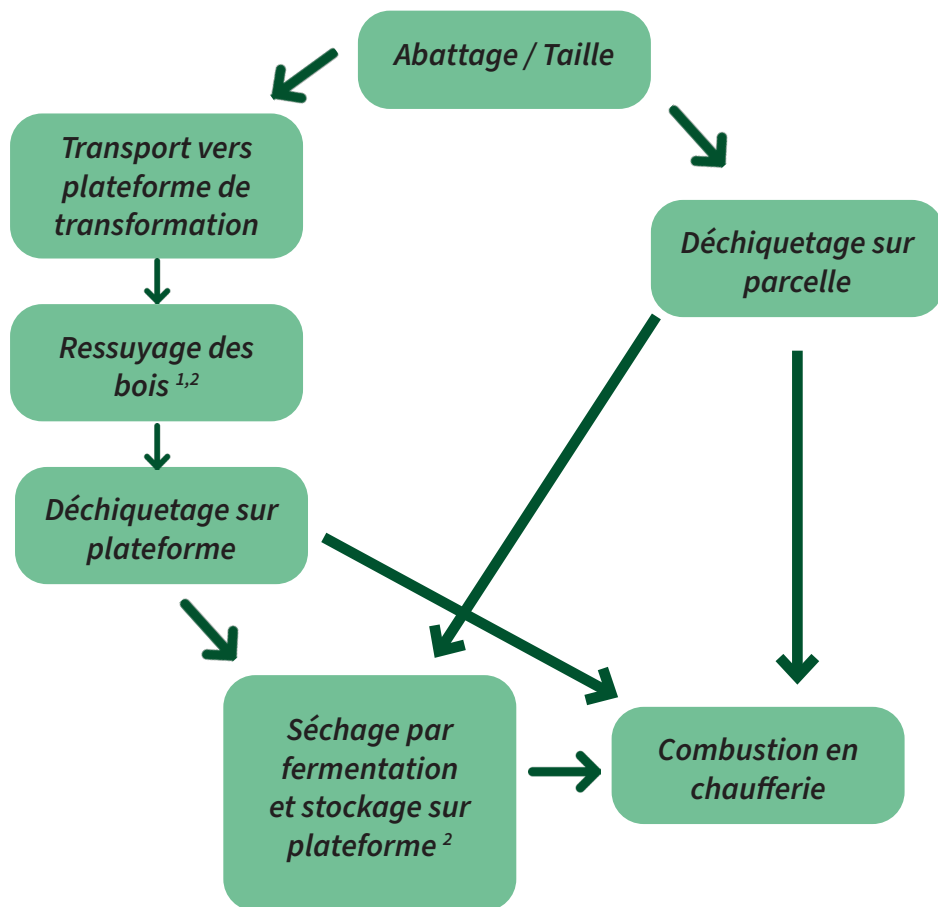
Le Code Rural



Le Code Rural peut également imposer certaines contraintes, telles que la disposition des haies (à 2 mètres de la limite parcellaire pour des haies de plus de 2 mètres, à 50 cm pour des haies de moins de 2 mètres).

V. FOCUS SUR LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET L'ENTRETIEN DES HAIES

PROCESSUS DE TRANSFORMATION EN COMBUSTIBLE



¹ Les bois fraîchement coupés sont gorgés d'eau donc plus lourds et impropres à la combustion. L'étape de ressuyage, assimilable à du séchage grossier, consiste à laisser à l'air libre ces bois afin de leur faire perdre une grande quantité d'eau très rapidement.

² Cette étape est optionnelle.

ENTRETIEN

La fréquence d'entretien dépend en grande partie du type de haies et de leur croissance.

Les premières années, un **entretien annuel** peut être envisagé pour remettre en place des protections, compléter un manque de paillage, regarnir la haie en cas de non reprise de certains sujets ou de dégâts causés par la faune, défouillage des jeunes arbres pour favoriser la croissance en hauteur, etc.

Ensuite, cette fréquence d'entretien diminue, d'autant que l'on laisse de l'emprise à la haie et ne la concentre pas sur un espace réduit.

Un balivage (forme d'éclaircie pour favoriser la croissance des plus beaux spécimens) peut être réalisé, plutôt en taille manuelle.

Pour limiter l'étalement latéral de la haie, le recours à l'épareuse n'est pas conseillé, car produisant de nombreuses plaies de taille. Il convient plutôt de se tourner vers le lamier avec un passage tous les 2 à 4 ans sur des branches plus grosses.

PRÉLÈVEMENT

Le prélèvement, contrairement à l'entretien, est une intervention dont le but est de récolter de la biomasse, que ce soit pour du bois énergie, du paillage, de la litière ou du fourrage par exemple.

En Île-de-France, et plus généralement en France, les sols sont profonds et l'hydrométrie est bonne, le cycle de prélèvement, pour une haie productive et mature se situe donc entre 15 et 20 ans.

VI. FOCUS SUR LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

À l'issue de l'entretien ou du prélèvement, il est possible de récupérer du bois énergie. Une fois transformé, il se présente principalement sous deux formes :

- la plaquette bocagère
- le bois en bûche

Les plus grosses sections permettront de faire de la bûche, le reste pourra être déchiqueté pour produire de la plaquette.



Chaudière à bois de la Ville de Saint-Germain-en-Laye



Silo à bois déchiqueté d'une petite chaudière

LES POINTS DE VIGILANCE



En contexte agricole, une vigilance particulière doit être portée sur les **conditions de portance du sol lors de ces interventions**. Par définition, la haie borde une parcelle de cultures, les engins utilisés pour le déplacement des bois ne doivent ni provoquer de tassement ni de compaction.

NB : Il peut être compliqué de concilier cela avec une intervention possible qu'en automne et en hiver avec une forte humidité, notamment pour les haies bordant deux cultures, sans chemin.



Du fait des nombreux services écosystémiques rendus par les haies, **il convient de faire un prélèvement méticuleux des bois, en conservant des arbres d'avenir et arbres habitats pour la biodiversité**, et de penser le chantier sur des sections courtes (30-50 m) réparties sur la haie, afin de ne pas mettre à nu une section longue de haie.



Le maintien au sol d'une fraction des branches coupées est indispensable à la régénération de la haie après recépage : la dégradation du bois permettra la libération de minéraux importants pour la croissance des rejets, et les branches constitueront une protection naturelle et minimale mais néanmoins indispensable pour les repousses.

Cette fraction est estimée à 30% de la récolte, les plus jeunes rameaux qui sont les moins intéressants pour la production de bois énergie car ils contiennent une faible proportion de bois de cœur et plus d'écorce (production accrue de cendres).

LE RENDEMENT DE PRODUCTION DES HAIES

Le rendement d'une haie dépend de plusieurs paramètres :

- le linéaire,
- la largeur de la haie,
- la surface au sol.

Une haie productive mature peut produire, outre les opérations d'entretien, **environ 10 tonnes de biomasse ligneuse (hors feuilles) tous les 100 mètres** par cycle de prélèvement, soit en moyenne 5,7 t/km/an (source : Webinaire 23/03/2023 RESP'HAIES).

Ainsi, **une belle haie en taillis peut produire environ 10 stères de bois bûche**, c'est-à-dire à peu près 6 tonnes de bois (soit environ 2 000 L de fioul) pour un prélèvement sur 100 mètres, tous les 15 -20 ans.

(Source : site internet PROM'HAIES en Nouvelle-Aquitaine).

Cela représente un peu plus d'un an de chauffage pour un ménage moyen !

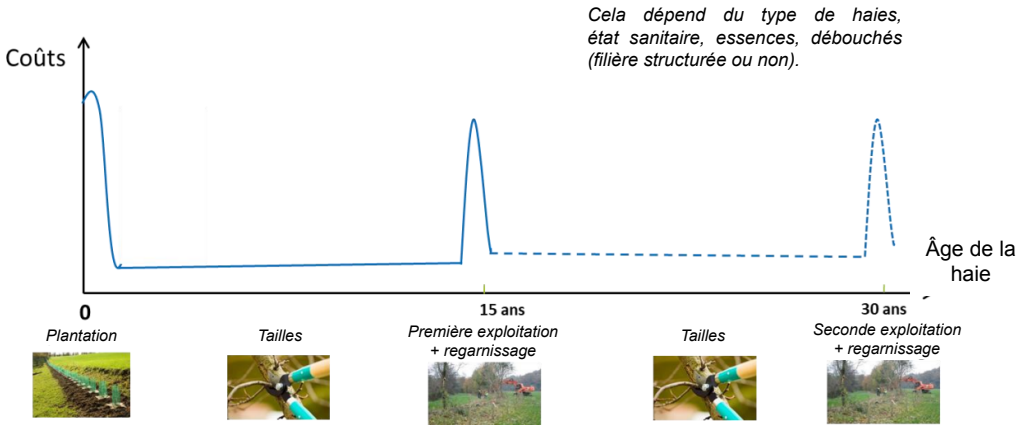
Le capital sur pied peut être estimé à 242 MAP/km* et l'accroissement de 9 à 20 MAP/km/an*.

(Source : Livre Agriproduction « Les haies rurales », Fabien Liagre)

*Facteurs de conversion : 1 MAP (Mètre cube Apparent Plaquettes) = 0,4 m³ de bois plein = 0,3 tonnes = 810 kWh PCI.

GAIN FINANCIER ET TEMPS PASSÉ

La plantation et l'entretien des haies représentent un coût global pouvant être très bien compensé par ses valorisations environnementale et énergétique et l'obtention de subventions publiques.



Coûts liés à la gestion de la haie
(source : Méthode Haies, Label Bas Carbone)



Jeune haie en bordure d'une zone de pâturage

POSTE DE TRAVAUX	COÛT ASSOCIÉ
Travaux d'amélioration	Plantations : -15 à -24 €/m (barème variable selon si haie simple ou double) Cela concerne les plants et la main d'œuvre : certaines aides publiques subventionnent ces travaux jusqu'à 100% Travaux sylvicoles, entretiens divers (balivages, tailles...) : à évaluer au cas par cas
Travaux d'entretien	Éparage (taille et débroussaillage) annuel + lamier (tous les 5 à 8 ans) : de -388 €/km/an à -687 €/km/an . Cela concerne la location d'équipement, le carburant, etc. : variations importantes selon les itinéraires d'entretien) Entretien pied à pied (pratiques de gestion durable de la haie) en contrat MAEC « entretien de ligneux » = +800 €/km/an . Plus détaillé dans le paragraphe sur les politiques publiques
Prélèvement et mobilisation du bois	De -250 à -300 €/km/an Cela concerne la récolte, le broyage, l'acheminement...
Valorisation du bois énergie	Exemple d'une vente de bois déchiqueté : Autour de +400 €/km/an (dans le cadre d'une filière locale et selon l'existence de débouchés locaux...)
BILAN	Un coût global pouvant être compensé par ses bénéfices environnementaux, énergétique & l'obtention de subventions publiques. Par exemple, avec une aide financière à la plantation de 90%, le bois énergie compense à environ 40% le coût de l'entretien.

Coûts de plantation et d'entretien d'une haie

(source : Journée technique du 21/12/2023 « Bonnes pratiques d'exploitation du bocage et bois énergie », CBQ+)

NB : pour du bois bûche en 50 cm, le coût total de transformation se situe autour de 70 € les 3 m³ (source : Gérer et valoriser les haies bocagères - CIVAM PDL).

QUALITÉ DU COMBUSTIBLE PRODUIT

La masse volumique du bois de haies est légèrement plus importante que le bois forestier en raison d'une présence plus grande de feuillus durs. Les résineux sont peu présents dans les haies agricoles. **Son Pouvoir Calorifique Inférieur (PCI)**, quantifiant l'énergie contenue dans un combustible, est équivalent au bois forestier.

La granulométrie obtenue est généralement plus faible en raison des plus petits diamètres en entrée (granulométrie P16 à P31). Cette taille est plutôt adaptée aux petites chaufferies. Le taux de fines* est comparable.

Le taux de cendres est autour de 2% contre 1% pour le bois forestier, en conformité avec le seuil de 3% de la norme ISO 17225-9.

La composition chimique varie également avec des taux de soufre, d'azote et de silice plus élevés. Cela peut engendrer des rejets d'oxydes de soufre (SOx) et d'oxydes d'azote (NOx) supérieurs à la plaquette forestière et une usure prématurée des systèmes de convoyage (abrasion et mâchefer) s'ils ne sont pas adaptés. Le taux de chlore est semblable à la plaquette forestière.



Contrôle de l'humidité à l'étuve

Trois fractions granulométriques séparées par criblage



Mix de plaquettes forestières et paysagères

*Taux de fines : Pourcentage de particules, en masse, en dessous de 3,15 mm de diamètre.

VII. TÉMOIGNAGES ET RETOURS D'ACTEURS DE TERRAIN

Une **Coopérative d'Utilisation de Matériels Agricoles (CUMA)** ou un **Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE)** sont des structures de taille suffisamment importante pour permettre l'achat et la rentabilisation de machines onéreuses. En effet, un agriculteur seul n'utilisera pas forcément une machine à son plein potentiel alors qu'un groupement permet un **meilleur taux d'utilisation**. Le groupement permet également de se doter des **compétences d'un technicien de bocage**, à même de préconiser les **bonnes pratiques** selon les différentes situations de haies.

Témoignage d'un agriculteur éleveur

Témoignage extrait du document « Gérer et valoriser les haies bocagères » produit par le CIVAM Pays de la Loire en 2020.

PRÉSENTATION ET CONTEXTUALISATION

Joseph, éleveur, apporte son témoignage. Il possède 18 km de bocage pour une Surface Agricole Utilisée (SAU) de 108 ha à Rouez-en-Champagne (72).

Depuis 11 ans, Joseph fait du **bois déchiqueté avec les haies de l'exploitation**, pour le **chauffage de la maison** (chaudière automatique depuis 2008, 15 tonnes de plaquettes consommées), la **vente de plaquettes** à la SCIC Bois Bocage Energie à 6 km (20 tonnes) et le **paillage de ses jeunes haies** (300 m plantés en 2011).

Sur l'exploitation de Joseph, le linéaire de haies compte de nombreux têtards de chênes et de frênes, ainsi que 5 km de ripisylve, principalement composée d'aulnes.

Après avoir fait intervenir un bûcheron pour l'abattage des haies et l'exploitation des têtards, Joseph utilise une fois par an, depuis 2011, le **grappin-coupeur de la CUMA** départementale, pour le **gain de temps et la simplicité du travail**. En complément, pour l'entretien, Joseph fait passer tous les ans le lamier sur les haies qui touchent ses clôtures.

TEMPS DE TRAVAIL POUR L'AGRICULTEUR

Avant le passage du grappin-coupeur, l'agriculteur doit marquer les arbres qu'il souhaite couper dans les haies à exploiter. Ainsi, le chauffeur du grappin-coupeur peut travailler en autonomie. Cela libère du temps à l'agriculteur.

Pour le déchetage, le travail s'organise comme un chantier d'ensilage. Il faut avoir prévu plusieurs chauffeurs avec tracteurs et bennes pour évacuer le bois décheté et faire des rotations entre le chantier et le lieu de séchage.

L'objectif est d'optimiser le temps d'utilisation de la déchiqueteuse, sa facturation se faisant à l'heure rotor. Autre paramètre à prendre en compte : le rendement de la déchiqueteuse (jusqu'à 70 m³/heure, sur un chantier bocager bien organisé).



Photographie d'un grappin-coupeur ©Pareau

« Depuis 2011, j'utilise le grappin-coupeur de la CUMA la Cigale. C'est plus simple, rapide. Le grappin coupe et range le bois pour le déchetage. Il faut juste repasser pour faire les recoupes, sur les têtards notamment. »

RÔLE DE LA COOPÉRATIVE D'UTILISATION DE MATÉRIELS AGRICOLES

Le salarié de la CUMA organise le planning en fonction du volume de bois à couper, puis il fixe les dates d'intervention du grappin-coupeur et de la déchiqueteuse, environ un mois plus tard.

Généralement, l'abattage a lieu en janvier/février et le déchetage en avril. Débit du grappin-coupeur : 40 à 60 m³ de bois abattu à l'heure. Coût du grappin-coupeur : 300 €/heure.

Retour d'expérience d'une collectivité

Catégorisée intercommunalité rurale, la **communauté de communes du Pays de Pouzauges** compte 23 216 habitants pour une surface totale de 31 451 ha, dont 90% de surfaces agricoles. En 2022, elle a estimé la densité du linéaire bocager à 110 m/ha à l'échelle de tout le territoire. En comparaison, la moyenne régionale des Pays de la Loire, se situe à 55 m/ha.

La collectivité a lancé dès 2005 un **grand projet volontariste de maintien et d'amélioration des haies**, sans passer par de nouvelles plantations, qui a permis de **nouer de nombreux partenariats** sur le territoire avec :

L'Agence de l'eau et les syndicats de rivière

L'EPTB Sèvre Nantaise

La chambre d'agriculture

Nombreuses exploitations agricoles locales

La fédération de pêche

La Ligue pour la Protection des Oiseaux

Les lycées agricoles et l'IUT de Nantes

Le CPIE Sèvre et Bocage

Le CAUE de Vendée

Dès 2020, la collectivité a décidé **d'aller plus loin en créant l'association d'intérêt général, Bocage d'Avenir**. Regroupant des exploitants agricoles, des propriétaires forestiers et des entreprises locales souhaitant intégrer la démarche haies locales dans leur RSE, collectant fonds privés et subventions publiques, l'objectif de l'association est de rémunérer les agriculteurs engagés dans la démarche, à hauteur des services environnementaux rendus par la bonne gestion des haies.

Cette rémunération peut aller de 1200 € à 2400 € par exploitation en fonction du nombre d'associés. L'objectif est que chaque exploitation atteigne, à une échéance de 5 ans, une densité de 120 mètres linéaires (ml) de haie par hectare de SAU (surface agricole utilisée), avec 70% de haies multi-strates.

Également, en 2023, une SCIC a été créée afin de renforcer la valorisation du bois local issu de l'entretien des haies : alimentation des chaudières du territoire, paillage et litière, bois d'œuvre...

VIII. LES VALORISATIONS ALTERNATIVES DES TAILLES

Les tailles de haies peuvent avoir un intérêt pour différents usages :

- Utilisation de bois décheté en litière animale
- Epannage de bois raméal dans les champs pour la fertilité
- Réalisation d'andains de branches, haies sèches ou haies Benjes, en vue de l'implantation de haies sans recourir à la plantation traditionnelle de jeunes plants issus de pépinières.

IX. LABELS, CERTIFICATIONS, MÉTHODE EN LIEN AVEC LES HAIES

Certaines aides publiques sont conditionnées à la mise en place de certifications ou labels prônant les bonnes pratiques et la traçabilité de la ressource, notamment les démarches de paiement de services environnementaux (PSE) des Agences de l'Eau.

Label Haie



**Label
Haie**

Ressources
durables de nos
territoires

Le Label Haie, porté par l'AFAC – Agroforesterie, encadre à la fois les pratiques de gestion des haies mais également les filières de distribution du bois issu des haies. La progression du labellisé est obligatoire, avec **3 niveaux et 10 ans pour les atteindre**. En conséquence, le Label Haie permet d'assurer une qualité de gestion des haies ainsi qu'un approvisionnement local et durable du bois.

En revanche, l'exigence du label ne porte pas sur la qualité du bois. Ce label est soumis à la réalisation d'un plan de gestion durable des haies (PGDH) qui permet de constater les types et qualités des haies, leurs rôles agronomiques et environnementaux, et de planifier un prélèvement des bois en lien avec les autres utilisations possibles.

PEFC arbre hors forêt



GARDIEN
DE L'ÉQUILIBRE
FORESTIER

Tout comme pour la gestion durable de la forêt, il existe un référentiel de certification PEFC applicable aux bois hors forêt. Cela est possible grâce à des interprétations des exigences PEFC « classiques » adaptées aux espaces agroforestiers.

La certification PEFC présente divers intérêts pour le propriétaire de la haie. Pour la vente de combustible, elle permet de répondre aux cahiers des charges de certaines chaufferies qui exigent un certain taux PEFC dans leur approvisionnement.

Méthode Haies - Label Bas Carbone



L'objectif du Label bas-carbone est de contribuer aux engagements climatiques de la France en participant au financement de projets de réductions d'émissions de gaz à effet de serre.

La plantation de haies, notamment dans le cadre d'un Plan de Gestion Durable de Haies (PGDH) peuvent faire l'objet d'une valorisation sous forme de crédits carbone, pouvant constituer des financements supplémentaires.

Bonus «Haies»



Dans le cadre des aides PAC pour les agriculteurs, une bonification, valorisant un linéaire de haies important, est intégrée. Les critères pour y prétendre sont d'avoir plus de 6% de haies dans l'exploitation (1 mètre linéaire de haie = 20 m² d'équivalent surface, à rapporter à la surface agricole utile). Ces haies doivent faire l'objet d'une certification de gestion

durable de la haie (Label Haie ou PEFC arbres hors forêt). Concrètement, ce « bonus haies », valorisé au taux de 7 €/ha de SAU pourrait concerner un nombre très restreint d'agriculteurs franciliens. Le montant du bonus n'est pas toujours incitatif pour aller vers la demande de certification.

X. RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

Pour aller plus loin, nous vous invitons à consulter la page « [Ressources sur le bois énergie](https://www.fibois-idf.fr/index.php/ressources-sur-le-bois-energie) », disponible sur le site de Fibois Île-de-France.



En scannant ici ou en recherchant l'url suivant :
<https://www.fibois-idf.fr/index.php/ressources-sur-le-bois-energie>



Vous y trouverez plus d'informations sur les haies et le bois hors forêt, mais également sur divers thèmes comme les études et scénarios de la filière, l'impact carbone du bois énergie, le chauffage domestique, les installations collectives et industrielles, les réseaux de chaleurs...

Cette bibliothèque est mise à jour régulièrement !

FIBOIS ÎLE-DE-FRANCE, L'INTERPROFESSION DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS FRANCILIENNE

Fibois Île-de-France fédère depuis 2004 l'ensemble des professionnels de la forêt et du bois en région Île-de-France. L'interprofession intervient sur les secteurs de l'amont forestier, la transformation du bois, la construction et l'énergie, ainsi que sur les enjeux de l'emploi, de la formation et de la sensibilisation du grand public.



24 rue du Champ de l'Alouette, Paris 75013

contact@fibois-idf.fr
<https://www.fibois-idf.fr/>



AGROF'ÎLE, AGROFORESTERIE ET SOLS VIVANTS EN ÎLE-DE-FRANCE

Agrof'île est une association qui œuvre pour l'intégration des arbres au sein des systèmes de productions agricoles franciliens. Ses missions sont diverses : accompagnement de projets agro-écologiques, formation, réalisation de chantiers, accompagnement de la filière alimentaires-bois-biomasse et sensibilisation.



2 hameau de Chalmont, 77930 Fleury-en-Bière

contact@agrofile.fr
<https://www.agrofile.fr/>

